

# Stage syndical "enseignant·es - AESH"

**MARDI 24 NOVEMBRE 2020**

**De 9h à 16h30  
à MONTAUBAN**

## La FSU 82 organise une journée de stage sur le travail de collaboration entre AESH et enseignant·es.

La thématique retenue est celle du travail en collaboration entre enseignant·es et AESH. La FSU revendique une école inclusive raisonnée respectant la dignité de tous les personnels. Il est impératif d'être force de propositions des enseignant.e.s et des accompagnant·es qui œuvrent en faveur des élèves.

## Présentation de la journée

**Matin (9h-12h) :** débat et échanges construits sur ces deux milieux professionnels qui se côtoient sans se connaître : enseignant·e et de l'AESH, sur la mise en place des PIAL et sur les aspects revendicatifs.

**Après-midi (13h30-16h30) :** conférence gesticulée jouée et présentée par Sébastien Monié (AESH pendant 11 ans) "On n'est pas des bêtes... une autre histoire de l'école inclusive".

**Merci de nous tenir informés de votre participation par mail : [fsu82@fsu.fr](mailto:fsu82@fsu.fr) et de vous inscrire par formulaire électronique sur le site du SNUipp-FSU 82 : <http://82.snuipp.fr/spip.php?article2618>**

**Pour participer au stage, il faut envoyer le courrier ci-dessous modèle pour les AESH et enseignant.e 1<sup>er</sup> et 2<sup>nd</sup> degrés**

**avant le vendredi 23 octobre 2020 !**

## Qui peut venir au stage ?

Tou-te-s les collègues qui le souhaitent, syndiqué·e-s ou pas, titulaires, stagiaires ou étudiant·e-s. Chaque AESH ou enseignant·e a droit à 12 jours de stage par an. Profitons-en !

## Comment y participer ?

**ATTENTION :** la demande d'autorisation d'absence pour participer au stage doit parvenir à votre IEN (enseignant·e du 1<sup>er</sup> degré) ou chef·fe d'établissement (AESH et enseignant·e du 2<sup>nd</sup> degré) un mois avant la tenue du stage.

Vous avez donc jusqu'au 23 octobre 2020 dernier délai ! Vous trouverez les modèles de lettre de demande ainsi que le formulaire d'inscription sur le site du SNUipp-FSU 82 : <http://82.snuipp.fr/spip.php?article2618>

## On n'est pas des bêtes

Conférence gesticulée par Sébastien Monié



Permettre à un enfant en situation de handicap de profiter pleinement de sa scolarisation, c'est très gratifiant mais ça ne remplit pas le frigo, sans compter tous les désagréments qu'on subit dans cette jungle régie par le néo-management. Ou comment à force d'être considéré·e comme du bétail, on en arrive au burn-out ? On n'est pas des bêtes : une conférence gesticulée qui a du chien !

**Modèle de courrier AESH**

*NOM Prénom*  
*Date*  
*Etablissement*  
*Adresse*

À M. le DASEN du Tarn-et-Garonne  
 S/c de M ou Mme le / la Principal/e ou  
 Proviseur/e ou de M. ou Mme le directeur-  
 trice d'école

OBJET : demande d'autorisation d'absence pour un stage

M. le Directeur Académique

Conformément aux dispositions de la loi n° 82-997 du 13 novembre 1982 (art.2), relative aux agents non titulaires de l'Etat, déf nissant le droit à la formation syndicale, avec maintien intégral du traitement, j'ai l'honneur de solliciter un congé le 24/11/20 pour participer à un stage de formation syndicale.

Ce stage se déroulera à Montauban.

Il est organisé par la section départementale de la FSU, sous l'égide du centre de formation de la Fédération Syndicale Unitaire, organisme agréé, figurant sur la liste des centres dont les stages ou sessions ouvrent droit au congé pour formation syndicale (arrêté du 29 décembre 1999 publié au J.O.R.F. du 6 janvier 2000).

Veuillez croire, Monsieur l'IA-DASEN, en mon profond attachement au service public d'éducation.

*Signature*

**Modèle de courrier enseignant.e 1er degré**

*NOM Prénom*  
*Etablissement*  
*Adresse*

*Date*

À M. le DASEN du Tarn-et-Garonne  
 S/c de l'EN de la circonscription de

.....

OBJET : demande d'autorisation d'absence pour un stage

M. le Directeur Académique

Conformément aux dispositions de la loi n° 82-997 du 13 novembre 1982 (art.2), relative aux agents non titulaires de l'Etat, déf nissant le droit à la formation syndicale, avec maintien intégral du traitement, j'ai l'honneur de solliciter un congé le 24/11/20 pour participer à un stage de formation syndicale.

Ce stage se déroulera à Montauban.

Il est organisé par la section départementale de la FSU, sous l'égide du centre de formation de la Fédération Syndicale Unitaire, organisme agréé, figurant sur la liste des centres dont les stages ou sessions ouvrent droit au congé pour formation syndicale (arrêté du 29 décembre 1999 publié au J.O.R.F. du 6 janvier 2000).

Veuillez croire, Monsieur l'IA-DASEN, en mon profond attachement au service public d'éducation.

*Signature*

**Modèle de courrier enseignant.e 2<sup>nd</sup> degré**

[Nom Prénom]  
 [Fonction]  
 [Adresse professionnelle]

M. le Recteur de l'académie de Toulouse  
 s/c du chef d'établissement de ..... [Ville] le [date]

**Objet** : demande de congé de formation syndicale.

M. le Recteur,

J'ai l'honneur de vous demander l'autorisation de m'absenter de l'établissement le 24 novembre 2020 conformément au décret n° 84-474 du 15.6.84 en vue de participer à un stage de formation syndicale.

Je vous précise qu'il est organisé par la section départementale FSU 82 sous l'égide du Centre National de Formation Syndicale de la Fédération Syndicale Unitaire, organisme agréé, figurant sur la liste des centres dont les stages ou sessions ouvrent droit aux congés pour la formation syndicale.

Elle aura lieu à Montauban (82).

Si besoin, je vous ferai parvenir un certificat de présence à l'issue du stage.

Je vous prie d'agréer, M. le Recteur, l'expression de mes salutations distinguées.

*Signature*